

OCP Kenya réagit aux accusations portées à son égard

Nairobi, 23 juin 2018

OCP Kenya exprime son étonnement quant aux accusations portées à son encontre et à celle de ses collaborateurs concernant l'importation au Kenya d'engrais qualifiés de non-conformes à la réglementation locale.

OCP Kenya réfute catégoriquement les accusations adressées à son encontre car celles-ci ne reflètent ni ses pratiques commerciales ni la rigueur de la politique de qualité du groupe OCP. En effet, OCP Kenya a toujours scrupuleusement observé les procédures et les normes de conformité imposées par la réglementation kenyane.

En l'espèce, la conformité de la cargaison a été attestée par plusieurs expertises indépendantes, menées par des sociétés d'inspection de renommée internationale (SGS, Bureau Veritas et Croplux).

Le groupe OCP a toujours opéré dans la plus stricte conformité aux standards nationaux et internationaux les plus élevés, tout en poursuivant pour objectif ultime le bénéfice au développement agricole local.

La catégorie d'engrais ici visée a d'ailleurs été spécifiquement conçue par OCP Kenya au profit des agriculteurs locaux; en témoigne son adoption et son succès sur le marché. Cette formule, développée en partenariat avec des laboratoires de recherche kenyans, est le fruit d'efforts de recherche visant à optimiser l'adéquation des engrais aux spécificités des sols et des cultures du territoire. Cette démarche a déjà fait la preuve de son efficacité au Kenya et dans plusieurs autres pays africains, notamment en termes d'amélioration des rendements agricoles et de compétitivité des exploitations.

Ainsi, OCP Kenya entend coopérer activement avec les autorités afin de lever toute ambiguïté dans cette affaire tout en examinant les recours juridiques possibles contre les auteurs de dénonciations qu'elle juge infondées et opportunistes.